

Les bourses sont attribuées au regard des besoins de développement du Burkina Faso. Les filières et les lieux de formation retenus pour les bénéficiaires sont aussi fonction de ces priorités. L'obtention d'une inscription n'entraîne pas l'octroi systématique de la bourse nationale.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature à la bourse pour des études hors Afrique doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA (timbre fiscal) adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation.
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de recommandation pour les postulants ayant effectué leurs études de licence et/ou de master en dehors du Burkina Faso ;

Pour les études de master

- la demande doit porter sur sa troisième page l'avis du Chef de département ou du Directeur d'UFR ;
- les copies légalisées des diplômes du baccalauréat, de la licence et des relevés de notes des trois (03) dernières années d'études ;
- une attestation de préinscription et un document indiquant le coût de la formation sollicité ;

Pour les études de doctorat

- les copies légalisées des diplômes de la licence et du master/DEA ou équivalent et les relevés de notes des deux dernières années d'études ;
- une attestation d'inscription ou une lettre d'acceptation première année de doctorat ;
- un document indiquant les coûts de la formation ;
- un thème et un protocole de recherche bien définis de deux (2) pages minimum à cinq (5) pages maximum pour les études de doctorat.

Il est rappelé aux candidats que les inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne sont pas éligibles.